

COMPTE-RENDU VALANT PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021 A 20 H 30

Présents : MM. CALAS Franck, CHAMPION Jean-Pierre, DE CLAVIERE Eric, KNEPPERT Marie-Laure, MABRU Philippe, MARTINEZ Frédéric, PAULE Emilie, PERRAUD Camille, POULAIN Christophe, QUILLIEN Alexandre, REY Didier, ROBERT Magali, ROLLET Jocelyne, VANNIER Thomas formant la majorité des membres en exercice

Absent (e)s / Pouvoir(s): CHABANON Thierry

Monsieur le Maire, Franck CALAS, ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : Thomas VANNIER

Le compte-rendu valant procès verbal du 9 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Puis, selon l'ordre du jour :

I/ D-2021-10-01: Acceptation du versement du fonds de concours d'investissement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour 2021

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du fonds de concours d'investissement de la Communauté de Commune Val de Saône Centre pour 2021 en vue de participer au financement de divers travaux et acquisition (réseaux d'eau pluviales, reprise d'un cheminement piétonnier, mise en conformité de l'accessibilité de l'école et de la bibliothèque, acquisition d'un four pour la salle polyvalente, acquisition d'une débroussailleuse, d'une tronçonneuse, de plaques de n° de rue), la Communauté de Communes Val de Saône Centre, lors de sa réunion du 31 août dernier, a décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours d'un montant de 14 273.45 € maximum en vue de participer au financement de ces opérations. Cette somme correspond à 50 % du montant des travaux HT.

Conformément au règlement communautaire du fonds de concours, il est obligatoire que le conseil municipal se prononce sur l'acceptation ou non de la subvention du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le versement de la subvention du fonds de concours d'un montant de 14 273.45 € par la CCVSC et autorise M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

II/ D-2021-10-02 : Validation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Val de Saône Centre nous invite à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le

rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées adopté lors de la séance du 8 septembre 2021 et ce dans un délai de 3 mois.

Ce rapport fait état du contexte, de la méthode d'évaluation (rappel de la réglementation, contexte local et décision de la CLECT sur la méthodologie appliquée), de l'évaluation des charges transférées au titre des compétences restituées aux communes (entretien du chemin de halage/projet de vélo-route) et du bilan des charges et produits transférés en 2020 par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (13 voix pour et 1 abstention) approuve le rapport de la CLECT du 8 septembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette approbation.

Commentaires :

Didier REY : Pourquoi certaines communes sont à zéro ?

Jean-Pierre CHAMPION: Car ces communes n'avaient pas de frais d'entretien dans le passé et précise que la CLECT fonctionne dans les deux sens c'est-à-dire qu'elle prend certaines dépenses à sa charge et en imputent certaines aux communes.

III/ D-2021-10-03 : Création d'un code service « location(s) commerciale(s) »

Conformément à l'article 256 du Code Général des Impôts, la Commune doit lors de la conclusion d'un bail commercial créer par délibération un code service au sein du budget principal afin d'isoler une activité soumise à TVA et procéder aux formalités fiscales en vigueur avec le Service des Impôts des entreprises de Saint-Laurent-sur-Saône.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers de bien vouloir se prononcer à ce sujet sachant que la présente délibération aura un effet rétroactif au 01/06/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la création d'un code service « location(s) commerciale(s) » avec effet rétroactif au 01/06/2021 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les affaires avec les administrations fiscales.

IV/ D-2021-10-04 : Convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est pour 2022 et 2023

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de LYON et du Sud-Est pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Cette convention a pour objet de confier à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune après leurs captures par la commune.

Il rappelle qu'aucun transport et qu'aucune capture ne sont assurés par les services de la SPA dans le cadre de cette convention et que suite à la fermeture du Chenil de Saint Jean d'Ardières les animaux sont à emmener au refuge de Brignais.

Le coût pour 2022 et 2023 s'élève à 0,60 € par habitant.

Il est également proposé 2 partenariats :

- 1. Stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune.
- 2. « Maltraitance animale » pour lequel il faut désigner un référent. Une proposition de formation peut être demandée.

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION et Mme Marie-Laure KNEPPERT se proposent d'être référents pour le partenariat concernant la maltraitance.

M. Le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur ces différentes propositions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de LYON et du Sud-est dont le coût s'élève à 0,60 € par habitant pour 2022 et 2023 ainsi que le partenariat « Maltraitance animale » dont les référents sont M. Jean-Pierre CHAMPION et Marie-Laure KNEPPERT. Les membres du Conseil refusent le partenariat de stérilisation des chats errants.

Ils autorisent M. Le Maire à signer tout document relatif à ces différents points.

Commentaires:

Marie-Laure KNEPPERT : Peut-on avoir lecture du partenariat « Maltraitance animale » ?

Franck CALAS : Oui

Marie-Laure KNEPPERT : Est-il possible d'être suppléante ?

Jean-Pierre CHAMPION : La demande sera faite auprès de la SPA.

Thomas VANNIER: Est-ce que les signalements se font auprès de la Gendarmerie?

Franck CALAS: Oui

Jean-Pierre CHAMPION : Les vaches sont-elles également concernées ?

Franck CALAS : Oui

V/ D-2021-10-05: Redevance d'occupation du domaine public pour le Kosy Coiffure Truck

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la demande d'installation du camion « Kosy Coiffure Truck » deux jours par mois sur le parking de la Mairie et le parking du Pigeonnier à Flurieux.

Il convient donc de mettre en place une convention ainsi qu'une redevance mensuelle de 20 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2022 (gratuité sur les mois de novembre et décembre 2021).

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L113-2;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le stationnement du camion « Kosy Coiffure Truck » sur le parking de la Mairie et sur le parking du Pigeonnier à Flurieux deux jours par mois pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction sans pouvoir excéder 5 ans. Un arrêté sera pris par la commune. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public est fixé à 20 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Il est préciser que cette redevance ne sera pas due lorsque des mesures sanitaires prises dans le cadre d'une crise sanitaire auront rendu impossible l'activité et l'occupation du domaine public;

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec Mme MOREAU Emilie ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Commentaires:

Christophe POULAIN : Quelle clientèle est concernée ?

Franck CALAS: Tout le monde car Emilie MOREAU veut surtout instaurer un lien social avec la population.

Alexandre QUILIEN: Cette personne travaillait-elle dans un salon de coiffure?

Franck CALAS : Oui

VI/ D-2021-10-06: Modification de contrat de location de la salle polyvalente et de son règlement d'utilisation

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à l'instauration des nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie et à l'acquisition d'un four de réchauffement des rectifications sont à apporter au contrat de location et au règlement d'utilisation de la salle polyvalente.

Ces deux documents ont été transmis en amont, lors de l'envoi de la convocation afin que chacun puisse prendre connaissance des changements apportés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil valide l'ensemble des modifications faites sur ces deux documents.

IV/ Rapport des commissions

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION nous informe que :

- Sa commission se réunira le 6 novembre à 10h30 et aura pour objet principal le numérique.
- La réunion du CCAS se tiendra le vendredi 29/10 à 20h30.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET informe que:

1 <u>Urbanisme</u>:

- Les dates des réunions de la commission ont été fixées jusqu'à la fin d'année.
- Plusieurs rendez-vous concernant des dossiers dits « à problème » ont été tenus en mairie.

2 Développement durable :

- Avec Camille PERRAUD elles se sont rendues à une journée « Roul'Elec ». Très intéressante.
- Les manifestations prévues pour la réduction des déchets prévues la semaine du 20 au 28 novembre ne se feront certainement pas car les intervenants sont déjà tous pris par d'autres obligations. Une réunion est prévue le 3/11 pour en discuter.
- L'atelier participatif avec le SMIDOM s'avère très compliqué à mettre en place et ne va certainement pas être mis en place cette année.
- Prévoir une journée nettoyage du village au printemps.

Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY nous informe que:

- Les ifs situés devant l'église seront taillés demain matin.
- La location de la nacelle est prévue pour le 24/11 afin de pouvoir installer les illuminations et effectuer quelques travaux d'élagage.
- La rampe « handicapés » de l'école ne sera installée que lorsque cela s'avèrera nécessaire.
- La serrure de la bibliothèque a été changée et la serrure du portail de la garderie réparée.
- La guirlande reçue récemment fonctionne après intervention de Décolum.
- Un camion pizza, en accord avec le Cheval Blanc, s'installera les mardis soirs sur le parking de l'église. Un arrêté d'occupation du domaine public sera fait.
- ONF: Une réunion a eu lieu le 8/10 sur place en présence du représentant de l'ONF, des dirigeants de FERMOB, un représentant du Club d'Oyonnax et les membres de sa commission. Une explication des travaux à venir a été faite: broyage des souches et déchets bois divers sera fait (d'ici la fin d'année). La préparation du terrain pour les nouvelles plantations sera quant à elle faite qu'au printemps.

Monsieur Didier REY demande s'il serait possible de communiquer par le biais du bulletin municipal sur cette plantation.

Dominique DENIAU (représentant de l'ONF) propose d'organiser une randonnée découverte de nos forêts avec les habitants de la commune pendant laquelle les thèmes comme la biodiversité, les travaux en cours et/ou à venir, seraient abordés.

Cette année il n'y aura pas de vente de bois car les parcelles vont simplement être éclaircies et nettoyées.

L'Office National des Forêts propose de faire une intervention auprès des élèves dans le cadre du projet scolaire autour des « petites bêtes ».

Une demande a été faite par Camille PERRAUD aux écoles afin savoir si les institutrices souhaiteraient participer à une prévention sur les déchets sauvages en faisant faire aux enfants des dessins qui serviraient de panneaux préventifs (les textes de loi seraient intégrés).

Commentaires:

Emilie PAULE : Où en est-on quant aux changements des filets des cages de foot ?

Didier REY : Cela sera prévu au budget 2022. Soit on remet des filets nylon soit on installe des filets en métal.

Emilie PAULE : Les filets en métal ne vont-ils pas causer des nuisances sonores ?

Didier REY : Non je ne pense pas. Ils sont étudiés pour.

Emilie PAULE : Est-il prévu d'installer un point d'eau au city-park ?

Didier REY : Non pas pour le moment car cela engendrerait des dépenses trop importantes.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU informe les membres du Conseil que :

1 / Bibliothèque :

- Le spectacle 1^{ère} page est prévu le 27/11 à 10h30 à la salle polyvalente.
- Une étude est en cours pour prévoir au budget 2022 l'achat d'un meuble.
- La maîtresse des CP et CE est dans l'attente d'une réponse de l'Académie pour que les enfants puissent venir choisir des livres à la bibliothèque par petits groupes de 10.
- Une décoration sur le thème d'Halloween sera mise en place.
- Fermeture du 1^{er} au 6 novembre inclus.

2 / Manifestations

Fête de la courge : Les jurys ont été désignés lors de la réunion du 31/10.

- Jury Jeunes Lecteurs : Cette animation a durée 7 mois. 7 enfants y ont participés activement. Merci à tous les encadrant, les bénévoles ainsi qu'aux membres de la commission pour leur implication.

Le Lauréat est « Les enfants de la résistance ». Un courrier sera fait à l'auteur pour lui signifier que son livre a été le grand gagnant du concours.

Thomas VANNIER nous projette deux films : 1 sur les journées «graffiti » et un sur le Jury Jeunes Lecteurs.

La prochaine réunion de la commission se tiendra le 4 novembre à 19h.

V/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que :

- Les Voies Navigables de France vont effectuer des travaux sur le chemin du halage pendant une période de 15 jours.
- Le rapport annuel (exercice 2020) sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux Potables Bresse Dombes Saône est disponible en marie.
- Des travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable vont avoir lieu sur la RD 100 entre Mogneneins et Peyzieux sur Saône. Des déviations vont être mises en place.
- La commission désignée pour trouver un nom aux habitants de Mogneneins commencera son travail en début d'année 2022.
- La date des vœux du maire est fixée au vendredi 28 janvier 2022 à 19h30 à la salle polyvalente.
- le 9 octobre il a effectué la visite du château d'eau et de la steppe de Lapeyrouse.
- le 8 octobre il s'est rendu au salon des maires de l'Ain à Bourg en Bresse. Une journée très instructive.

Monsieur Didier REY demande s'il ne faudrait pas faire un état des lieux avant les travaux de rehaussement d'une parcelle située sur Peyzieux sur Saône.

Monsieur Eric DE CLAVIERE nous informe que le conseil pastoral a organisé une marche à Port de Mûre. Un retour négatif lui a été fait sur l'état de propreté des abords du chemin de halage.

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION nous informe que M. De la Girondière fera une bénédiction au cimetière de Mogneneins le $\mathbf{1}^{\rm er}$ novembre.

Monsieur Frédéric MARTINEZ nous informe qu'il s'occupe du problème de vidéoprojecteur de l'école. Il explique également que seules les informations communes concernant Mogneneins et Peyzieux sur Saône seront mises sur PanneauPocket des deux villages.

La date du prochain conseil est fixée au 25 novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 22 h 47.

Le Secrétaire de Séance Thomas VANNIER

X

Le Maire, Franck CALAS